

BIEN S'ÉQUIPER

GILET DE FLOTTABILITE : 50N ou 100N homologué avec un marquage CE ISO/EN adapté à la pratique du kayak et du Stand Up Paddle

- @adapté à votre taille et morphologie
- @bien ancré sous les bras
- @de couleurs vives et visibles But : vous sauver la vie

VETEMENTS ADAPTES :

- @protéger du froid pendant l'activité, les pauses et en cas d'immersion dans l'eau
- @protéger du vent et du soleil
- @de couleurs vives pour améliorer la visibilité
- @si la température de l'eau est entre 15°C et 20°C, combinaison néoprène, veste coupe-vent technique imperméable, sous- vêtements thermiques, chapeau ou casquette, lunettes de soleil (polarisantes), chaussures fermées (chaussons néoprène)

AVANT LE DEPART :

Préparer son parcours, contrôler la météo, les horaires et coefficients des marées, prévenir quelqu'un du parcours choisi et de l'heure de départ et d'arrivée, toujours partir face au vent, prévoir de quoi boire et manger, avoir des vêtements secs dans un bidon ou un sac étanche.

REGLEMENTATION

ENGINS DE PLAGE : <3,50m ou non auto-videur ou non étanche

- @navigation jusqu'à 300 mètres d'un abri et diurne (excepté en Suisse)

AUTRES EMBARCATIONS :

- @navigation jusqu'à 2 milles d'un abri : navigation diurne (excepté en Suisse) – vêtements secs dans un bidon ou un sac étanche – 1 pagaie de secours – 1 téléphone dans une pochette étanche - Écoper/pompe (sauf auto-videur) – corde de la longueur de l'embarcation avec un mousqueton homologué

- @navigation jusqu'à 6 milles d'un abri : interdite aux Stand Up Paddles – toujours à 2 personnes minimum – gilet de 100N

Pour ceux qui souhaitent traverser le lac entre la Suisse et la France, la navigation de nuit n'est autorisée qu'en Suisse (avec un feu de 360° blanc)

Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la navigation sur le Léman :

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19760311/index.html>

Règlement de la navigation sur le Léman : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19760312/>

Matériel obligatoire : aucun matériel n'est obligatoire pour la navigation jusqu'à 300 m d'un abri	Basique	Côtier
	≤ 2 milles	≤ 6 milles
équipement individuel de flottabilité par personne	X	X
moyen de repérage lumineux	X	X
dispositif de remorquage	X	X
radio VHF (5 watts minimum, étanche, qui ne coule pas)		X
3 feux rouges à mains		X
compas magnétique ou dispositif VHF		X
carte(s) marine(s)		X
moyen de signalisation sonore (sifflet)		X
RIPAM		X
descriptif de système de balisage		X

Ces informations sont à caractère exclusivement informatif et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de Passion Nautique.